

Quelques réflexions sur mon expérience en libéral

Patricia ABEILHOU, Psychomotricienne, 35bis av. Breuil, 81000 ALBI

P psychomotricienne diplômée d'état en 1981, installée en libéral depuis 1985 ("10 ans déjà !"), j'exerce depuis 1987 une activité mixte, en libéral et à mi-temps salariée dans une clinique.

Pourquoi ai-je choisi, il y a 10 ans, de m'installer en libéral ? En fait ce n'était pas vraiment un choix mais après 4 ans à effectuer des remplacements plus souvent sur des postes d'éducateurs que de psychomotriciens, j'ai préféré me lancer dans "l'aventure du libéral". Les débuts ont été difficiles ; et pourtant lorsqu'en 1987, j'ai enfin obtenu un poste salarié, je n'ai pas abandonné le libéral et cela pour plusieurs raisons.

La liberté

Lorsqu'on travaille en libéral, il est vrai que, quelquefois, on peut momentanément, se sentir "isolé", mais cela présente aussi l'avantage de nous laisser la liberté d'organiser la prise en charge comme nous le

souhaitons, d'exercer le métier pour le lequel nous avons été formés et de faire profiter de nos compétences spécifiques. Il arrive encore assez souvent que ce qui nous est demandé ne corresponde pas à notre qualification.

Tout ce qui concerne le corps n'est pas obligatoirement du domaine de la psychomotricité et inversement la psychomotricité ne se limite pas à l'aspect moteur.

La diversité

Les contacts professionnels

Lorsque nous nous retrouvons, avec les différents intervenants (médecin, orthophoniste, kinésithérapeute, enseignants, parents ...), pour une réunion de synthèse chez le médecin psychiatre ou bien à l'école lors d'une réunion d'intégration, l'objectif principal de cette rencontre est de présenter chacun notre travail, de mettre au point un projet commun pour une prise en charge

plus cohérente du patient. Mais c'est aussi l'opportunité pour nous, d'apprendre à mieux connaître les autres professionnels et inversement. C'est toujours très instructif, enrichissant et cela nous aide aussi à mieux nous situer professionnellement les uns par rapport aux autres.

Le travail qui peut être fait avec les parents est aussi très intéressant. Ils sont, dans la majorité des cas, plus partie prenante dans la prise en charge. Le plus souvent lorsqu'ils choisissent, malgré les problèmes financiers, de s'adresser à un psychomotricien en libéral, c'est, disent-ils, pour être mieux informés de ce qui est fait avec leur enfant. En règle générale, leur implication dans le traitement est meilleure. Alors, bien sûr, cela demande beaucoup d'investissement personnel, de temps passé à faire des démarches de toutes sortes, en plus des séances avec les patients. Les bénéfices de cette surcharge de travail ne sont pas immédiats, mais à plus ou moins long terme cet effort est toujours récompensé.

	ENFANTS 70 %	ADULTES 30 %
SEXE	78 % garçons 22 % Filles	50 % hommes 50 % femmes
TROUBLES TRAITES	<ul style="list-style-type: none"> • troubles psychiatriques 22 % • troubles neurologiques 12 % • dyspraxies 16 % • troubles de l'attention 30 % • retard de développement psychomoteur 10 % • autres troubles (bégaiement, tics,...) 5 % 	<ul style="list-style-type: none"> • troubles psychiatriques 8 % • troubles neurologiques 8 % • troubles anxieux légers 50 % • dépression 25 % • autres troubles (troubles obsessionnels, compulsifs, troubles du comportement alimentaire) 9 %
SEANCES (N)	15 à 30 séances	6 à 10 séances

Tableau n°1 : répartition de la population

Les populations et les troubles présentés

C'est un aperçu de cette diversité qui est présenté dans le tableau n° 1.

Les techniques utilisées

Les techniques et les approches utilisées sont très variées. Cela implique pour nous aussi, que nous prévoyions un temps pour notre formation. Nous sommes obligés de nous tenir au courant des travaux récents, des dernières avancées, en particulier en psychomotricité mais aussi dans les autres disciplines qui peuvent nous intéresser (psychologie, neuropsychologie, etc...).

Qui oriente vers le psychomotricien ?

J'ai fait part de ma pratique personnelle. Elle peut être différente pour chaque psychomotricien. Cela tient au choix des techniques, des troubles abordés. Chaque psychomotricien a un approche qui lui est personnelle et de ce fait, les médecins, eux aussi, vont choisir le psychomotricien auquel ils vont adresser leur patient, en fonction du trouble présenté.

Le tableau n° 2 reprend les

statistiques des personnes qui orientent vers le psychomotricien.

Ces chiffres peuvent varier selon la ville et les structures dont elle dispose (guidance, CMPP, IME, Centres de dépistages spécialisés, etc...) et donc des besoins et des possibilités à assurer les prises en charge.

L'information

Lors de mon installation, il m'a fallu contacter, informer les médecins et les autres professionnels avec lesquels nous sommes amenés à travailler (enseignants, orthophonistes, kinésithérapeutes...). A cette occasion, nous avons avec les autres psychomotriciens libéraux du département constitué un dossier présentant notre profession, dossier que nous avons adressé à l'ensemble des organismes de Sécurité Sociale et des Mutuelles les plus représentatifs. C'est d'ailleurs à la suite de ces longues démarches que nous avons

pu "décrocher", auprès de certains organismes, des aides ou des remboursements partiels des frais de psychomotricité, pour nos patients. Pour revenir à l'information donnée aux autres professionnels, je crois aussi que nous n'utilisons pas assez l'outil que constitue le compte-rendu de l'examen psychomoteur. A mon avis, il ne doit pas être composé de la simple conclusion d'un bilan, mais être suffisamment détaillé, précis, pour rendre clairement compte de ce que le psychomotricien a observé, testé et par voie de conséquence sur quoi il va intervenir.

La profession a-t-elle un avenir ?

Nous sommes déjà très avancés sur le chemin de la reconnaissance de notre profession, mais le constat que je suis amenée à faire est qu'à chaque étape franchie (décret de compétence, statut d'auxiliaire médical), c'est parce que les professionnels installés ont saisi l'occasion qui se présentait pour "relancer" les contacts auprès des médecins que nous avons, dans les faits, observé des changements.

Malgré les difficultés encore rencontrées en libéral, je crois que ce sont les psychomotriciens eux-mêmes qui pourront défendre le mieux leur profession. Cela suppose donc que nous soyons assez nombreux pour nous faire entendre et nous partager la tâche. Les obstacles ne sont pas insurmontables et le métier est passionnant. ■

Tableau n°2 : initiatives et prescriptions

QUI ALERTE ?		QUI PRESCRIT ?	
école	70%	généraliste	36%
orthophoniste	14%	pédiatres	50%
famille	15%	pédopsychiatres	14%
autres	1%		